

Compte rendu de l'Assemblée Générale

(POITIERS, le 27 octobre 1985)

En réponse à une question sur la généralisation des questions écrites pour l'Assemblée Générale, TOUREN précise que les problèmes abordés sont importants et demandent des réponses sérieuses et bien documentées donc qu'une préparation est nécessaire mais que cela n'empêche pas le dialogue. Un débat avec 300 participants est possible mais doit être structuré.

I. Second cycle :

TOUREN présente le document de travail remis par M. ANTON-MATTEI lors de l'audience du 9 octobre 1985 ainsi que la réponse élaborée par le bureau national pour le 14 octobre 1985.

1) Maintien de la classe de 2^e de détermination avec révision des contenus et des méthodes d'enseignement mais également « expérimentation de secondes à options fortes » : tronc commun de 5 disciplines : français, mathématiques, langue vivante, histoire et géographie, éducation physique et un jeu de 2 options de 4 h, choisies parmi 8 matières parmi lesquelles les sciences physiques.

Le Bureau national pense que le maintien dans le tronc commun, comme discipline scientifique, des seules mathématiques est en contradiction avec l'objectif d'augmenter le nombre d'élèves faisant des études scientifiques. L'orientation se ferait en fait en début de 2^e, le choix des options scientifiques étant indispensable pour suivre les filières C et D.

2) Sections littéraires : La spécialisation des filières entraîne la disparition des Sciences physiques et des Sciences naturelles en tant que disciplines obligatoires en 1^{re}. Ces disciplines font partie des options. BAZIN rappelle les travaux du groupe de réflexion animé par M. BURIE ainsi que notre demande d'une prise en compte au baccalauréat des résultats obtenus en Sciences physiques par des élèves de 1^{re} A et B.

L'Assemblée Générale évoque les difficultés de cet enseignement mais aussi la nécessité d'études scientifiques pour les non-spécialistes, les futurs instituteurs par exemple.

D'autre part, nous n'avons pas la garantie que cette option soit mise en place dans chaque établissement.

Après discussion, le texte suivant est adopté : « L'Assemblée Générale se déclare favorable au maintien des Sciences physiques en classe de Première littéraire ». Contre : 7 - Abst. : 8.

3) Premières et Terminales scientifiques : Les projets d'horaire sont les suivants : 1^{re} C : 5 h - 1^{re} D : 4 h - 1^{re} E : 5 h - TC : 5 h - TD : 5 h - TE : 5 h.

La spécialisation des filières est ici beaucoup moins marquée : les lettres en 1^{re} scientifique représentent 11 h sur 26 h hebdomadaires alors qu'en 1^{re} littéraire, les sciences sont représentées par 2 h de mathématiques sur 25 h hebdomadaires.

L'Assemblée Générale approuve la position du bureau national qui a demandé que l'horaire de Sciences physiques soit de 5 h en 1^{re} D et de 6 h en Terminale C et Terminale E.

Le document de travail donne les horaires globaux par discipline mais ne précise jamais la durée prévue pour les travaux pratiques.

II. Premier cycle :

Programmes de Sciences physiques : Le bureau national n'a pas participé à l'élaboration des programmes. TOUREN a rencontré l'Inspection Générale le 4 juillet ; il n'a pu faire que des commentaires sur des programmes déjà prêts.

J. MAUREL précise que la notion de « programme noyau + approfondissements » ne figure pas dans le texte actuel mais apparaîtra peut-être dans les commentaires.

Après discussion sur les conditions de travail dans les collèges et en particulier sur le problème des effectifs en travaux pratiques, l'Assemblée Générale adopte le texte suivant :

« Le collège est une étape indispensable dans la formation scientifique de tout citoyen. L'Union des Physiciens déplore la dégradation des conditions de travail des élèves en Sciences expérimentales. Les derniers textes parus au B.O. (septembre 1985) risquent d'aggraver cette situation. En effet, l'enseignement des Sciences expérimentales exige, comme le rappellent les textes, des manipulations réalisées par tous les élèves. Pour atteindre cet objectif en toute sécurité et avec efficacité, il est nécessaire de limiter à 18 élèves l'effectif des groupes.

L'Union des Physiciens demande la parution d'une circulaire sur la mise en place de ces groupes.

III. Personnel de laboratoire :

TOUREN fait le compte rendu de l'audience accordée par M. LESAGE à la D.O.P.A.O.S. au sujet de l'absence de concours de recrutement pour les personnels de laboratoire. Il présente également le projet de statut de ce personnel. Après discussion, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le texte suivant :

« L'Assemblée Générale de l'Union des Physiciens proteste vivement contre la dégradation actuelle des conditions de travail

dans les laboratoires des lycées et collèges. L'Assemblée Générale, réunie en séance plénière, s'élève contre tout projet visant à modifier le statut des personnels tendant à « l'extension » de leurs tâches en dehors des laboratoires, projet qui aboutirait à diminuer leur disponibilité au service de l'enseignement des Sciences physiques.

Elle demande en outre que ce personnel continue à être placé pour l'exécution de son service sous l'autorité du professeur chargé du laboratoire.

L'Assemblée s'élève contre la pénurie d'agents de laboratoire des lycées voire leur inexistence dans de nombreux collèges et demande le rétablissement des concours de recrutement de ces personnels avec un nombre de places suffisant ».

IV. Questions diverses :

1) Programmes des lycées et collèges :

Les programmes sont rédigés par l'Inspection Générale. L'Union des Physiciens est invitée à donner son avis après et dans des délais trop rapides.

L'Assemblée Générale souhaite que le bureau national participe effectivement à l'élaboration des programmes.

2) Commission électronique :

CUNY présente les réflexions du groupe au sujet d'un éventuel enseignement de l'électronique, fait par le professeur de Sciences physiques, au collège et au lycée.

3) Olympiades de chimie :

DURUPHTY apporte les informations suivantes :

— L'U.d.P. a édité un fascicule rassemblant les sujets de 1985.

— La préparation des Olympiades a démarré rapidement dans de nombreuses académies. Une somme de 100 000 F sera répartie très prochainement dans les différents centres de préparation par l'intermédiaire du trésorier académique de l'Union des Physiciens.

— La Société Elf et l'U.I.C. engagent un budget de 300 000 F dans les Olympiades 1986.

— La préparation des Olympiades peut être organisée dans le cadre d'un P.A.E. Le Ministère de l'Education Nationale a dégagé une somme de 200 000 F qui sera attribuée aux professeurs participant sous forme d'heures supplémentaires. Les Rectorats vont recevoir des instructions à ce sujet.

4) Stages et journées :

Les prochaines Journées auront lieu à Reims.